

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 14 NOVEMBRE 2014**

Convocations du 10/11/2014

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Henri BENIERE ; Isabelle VERNAY ; François PERRIN ; Florent IMBERT ; Annie LAGNIET ; Jean-Claude MONTCENIS ; Thierry REYNAUD ; Jean-Pierre VASSAL ; Christine VEY.

Absents : Eric GREMILLET .

Secrétaire : Jean-Pierre VASSAL

---

## **Compte-rendu de la séance précédente :**

Approuvé à l'unanimité

## **Modification taxe d'aménagement pour les abris de jardin :**

La loi de finances 2014 a introduit, à la diligence des communes, une nouvelle exonération facultative des abris de jardins soumis à déclaration préalable. Cette exonération peut être totale ou partielle.

Le Conseil Municipal, décide d'appliquer une exonération partielle de 40 % sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

La présente délibération entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et annule et remplace la délibération du 12 septembre 2014.

## **Adhésion au groupement de commande départemental d'achat d'électricité :**

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'énergie proposé par le S.I.E.L., le Conseil Municipal approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **Rapports annuels sur le service public d'eau potable et d'assainissement collectif :**

Le Conseil municipal prend connaissance des éléments détaillés des rapports 2013 sur la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif présentés par le Maire. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

## **Frais de scolarisation année 2013-2014 :**

Prise de connaissance de l'état des frais réels d'un montant de 984 € par élève pour l'année scolaire 2013-2014, et approbation des frais à recouvrer pour un montant forfaitaire de 780 € par an et par enfant pour les élèves scolarisés à l'école du Bessat et issus des communes voisines ne disposant pas d'école.

## **Tarification assainissement collectif :**

Décision de relever la tarification de l'assainissement ainsi qu'il suit à compter de la prochaine facturation 2015 :

	<b>ANCIEN TARIF</b>	<b>NOUVEAU TARIF</b>
TAXE FIXE	40,00 €	40,00 €
Par m <sup>3</sup> d'eau consommée	0,95 € par m <sup>3</sup>	1,00 € par m <sup>3</sup>

## **Modification Règlement intérieur bibliothèque municipale :**

Considérant que le fonctionnement de la bibliothèque est assuré par une équipe de bénévoles qui a souhaité compléter le règlement intérieur en incluant principalement un article sur les droits attachés aux documents, le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement et autorise le maire à signer tout document concernant le fonctionnement de la bibliothèque.

## **Compte-rendu des commissions :**

### **Vie locale :**

1. La date de parution du prochain bulletin municipal a été fixée à mi-janvier
2. le 13 décembre, le repas de Noël des anciens sera préparé par le restaurant « Copains comme cochon » et servi dans la salle polyvalente.
3. Les vœux du Maire auront lieu le samedi 10 janvier à 11 heures.
4. Ecole : Suite au conseil d'école, le conseil municipal a été informé :  
de l'apparition de plusieurs problèmes techniques dans les locaux de l'école : fuite d'eau en salle informatique, chauffage et blocage du portillon en hiver  
de la possibilité pour les élèves de CP à CM2 d'effectuer 6 séances de piscine à Saint-Etienne. Au regard des difficultés d'organisation et des coûts, le conseil municipal a formulé un avis négatif concernant ce projet.
5. Un point sur les assistantes maternelles dans la commune a été fait. Une nouvelle assistante a emménagé sur la commune et débute son activité, deux personnes ont entrepris des démarches pour obtenir leur agrément et une quatrième personne s'est renseignée dans l'éventualité d'emménager sur la commune et mener un projet de création de maison d'assistantes maternelles.

### **Bâtiments communaux :**

- suite à une rencontre avec le maître d'œuvre, un bureau d'étude spécialisé pourrait intervenir pour un audit en vue de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

### **Urbanisme :**

- Le conseil municipal a été informé d'une future réunion urbanisme animée par le bureau d'études AUA et en présence des PPA (personnes publiques associées) concernant le zonage. La réunion aura lieu le 22 décembre prochain.

### **Divers :**

- Le conseil municipal a été informé de l'éventualité que la commune du Bessat soit retenue comme ville d'arrivée d'une étape du Paris-Nice 2015. L'étape se déroulerait le jeudi 12 mars entre Varennes-sur-Allier et la croix de Chaubouret. Arrivée prévue vers 15h.

La séance est levée à 23 h

**Prochaine réunion :** Vendredi 12 décembre à 20 heures

Le Maire,